



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président,

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

En l'absence de Benoit JIMENEZ, Christiane AKNOUCHE présidera la Commission d'Appel d'Offres (CAO) programmée le 18 septembre à 11h00.

Il est également à noter la programmation de la signature du contrat de territoire « Eau et Climat » le 21 septembre à 9h30 dans les locaux du SIAH.

Foncier

Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 495 - Indivision LIEVAIN

Déborah TANGUY rappelle que cette acquisition a déjà fait l'objet d'une présentation lors du Bureau du 5 juin 2023. Pour mémoire, le SIAH est en contact depuis début 2022 avec les propriétaires des parcelles cadastrées section BC n°4 à 9, 14 et 31 d'une surface totale de 45 550 m² sises lieu-dit « Le Village » à GOUSSAINVILLE.

Ces terrains présentent un intérêt pour le SIAH puisqu'ils sont longés par le ru de BOUQUEVAL, hébergent une zone boisée dans un secteur victime de mitages et sont occupés par une zone humide dans sa partie Est. Les parcelles sont également affectées à de l'activité agricole. À la demande des propriétaires, les négociations ont porté sur la cession de la totalité des parcelles leur appartenant dans ce secteur.

L'estimation des Domaines remise le 6 avril 2023 étant conforme aux derniers échanges, un accord est intervenu le 28 juin 2023.

La zone agricole est actuellement exploitée dans le cadre d'un commodat. L'exploitant s'est vu notifier une résiliation de ce prêt à usage à la fin de la période culturale en cours, à savoir le 31 août 2023.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des parcelles concernées.

Acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 489D - Mairie de BONNEUIL-EN-FRANCE, Indivision DAVID, Indivision DUBRANA

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques entre le bassin du Vignois situé à GONESSE, et le bassin de la Huguée à BONNEUIL-EN-FRANCE. Ces terrains sont, pour la plupart, occupés par des personnes non titrées, à des fins de maraîchage.

L'objectif de ces travaux sera de réinstaller le Croult dans son talweg d'origine en connexion avec une zone d'expansion de crue.

Dans ce cadre, le SIAH s'est rapproché des propriétaires afin d'acquérir à l'amiable les parcelles concernées par le projet. À la suite d'échanges, les propriétaires ont accepté de céder l'emprise foncière au SIAH afin de permettre la réalisation du projet.

Il est à noter que le conseil municipal de BONNEUIL-EN-FRANCE a approuvé, lors de sa séance du 20 juillet 2023, la vente de ses parcelles à l'euro symbolique, au profit du SIAH.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des parcelles concernées.

Acquisition de parcelle dans le cadre de l'extension de la STEP - Mairie de BONNEUIL-EN-FRANCE

Déborah TANGUY précise que les travaux d'extension de la station, lancés en 2019, ont nécessité la maîtrise foncière de parcelles environnantes dont certaines n'ont pas de propriétaire connu. C'est dans ce cadre qu'une procédure d'appréhension de biens sans maître et vacants a été engagée pour la parcelle cadastrée section AA n° 20 sise au lieudit « Chemin de Garges » sur la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Cette procédure ayant été menée à son terme par la ville, il convient désormais de procéder à l'acquisition de cette parcelle par le syndicat.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de cette parcelle.

Procédures juridiques

Point sur le dossier PASSAVANT

Éric CHANAL informe le Bureau que l'ordonnance de clôture de l'instruction dans le cadre du contentieux indemnitaire a été reportée au 31 octobre 2023.

Une discussion est engagée sur les fondements du contentieux au regard du marché de la maîtrise d'œuvre aux échelle nationale et internationale.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux (Opération n° 612 LETHI 101B)

Déborah TANGUY précise que cet avenant a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au marché et de réaliser une prestation complémentaire de réfection complète des trottoirs et de la chaussée de l'Avenue Pasteur. Le montant HT de cet avenant s'élève à 68 178,86 € , et représente un pourcentage de 22,73% par rapport au montant du marché de travaux.

Une convention a été signée avec la Mairie de LE THILLAY afin que soit pris en charge le coût de la réfection complète des trottoirs et de la chaussée par la commune.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 1.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 178)

Déborah TANGUY indique que les modalités introduites par le présent avenant concernent une diminution des quantités du marché ainsi que la réalisation de prestations complémentaires. Le montant HT de cet avenant s'élève à -435,50 €, et représente un pourcentage de -0,68% par rapport au montant du marché de travaux.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 1.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue de Bellevue sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° SARC 117)

Déborah TANGUY précise que cet avenant a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au marché. Le montant HT de cet avenant s'élève à -3 659,10 €, et représente un pourcentage de -1,31% par rapport au montant initial des travaux.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 1.

Information relative à l'avenant n° 2 au contrat d'achat de biométhane

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le dévoiement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés au centre commercial MYPLACE (Opération n° SARC 194)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner le SIAH dans les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Lucien Aubry sur le territoire de la commune de SARCELLES.

Critères de sélection relatif au marché public portant sur l'étude pour la mise en place d'une boucle de production/Transport/distribution d'hydrogène (Marché n° 01-23-13)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de prestations de services pour la recherche de la veille réglementaire (Marché n° 07-23-35)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à la société RED ON LINE pour un montant de 5 443 € HT et pour une durée d'un an.

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'assainissement de la Rue de la Gare sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 520)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise BARRIQUAND pour un montant de 577 222,85 € HT et pour une durée liée aux travaux.

ASSAINISSEMENT

Point sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des Avenues des Roses, des Glycines, Hoche, Henri Dunant, des Violettes, du Maréchal Bessières, du Château et de la Rue des Ecoles sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 482IB Lot n° 1 et n° 2)

Déborah TANGUY rappelle que les études préalables ont été confiées à une maîtrise d'œuvre externe.

Déborah TANGUY ajoute que suite à des problématiques rencontrées dans le cadre de la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre, l'économie du projet se trouve modifiée.

En effet, le lot n° 1 enregistre un surcoût de 141,7 K€ découlant d'une part d'une erreur d'évaluation du diamètre de deux tronçons, et d'autre part de l'absence du maintien de la déviation des effluents pour permettre la réalisation des essais de conformité, dans le cadre du marché public de travaux.

Le lot n° 2 devrait quant à lui enregistrer un surcoût d'environ 200 K€ après la découverte de présence d'amiante, non décelée lors des sondages effectués, et qui concerne 99 branchements.

Compte tenu de cette situation, le SIAH a stoppé les travaux de réhabilitation dans l'attente de la présentation de ce point aux membres du Bureau. Une réunion avec l'entreprise de maîtrise d'œuvre externe doit être programmée prochainement avec la participation de Didier GUÉVEL et de Jean-Robert POLLET.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Point sur les études et travaux sur le territoire de la commune de SARCELLES

Déborah TANGUY indique que Sylvain LASSONDE a confirmé sa participation au prochain COPIL portant sur le projet d'aménagement hydroécologique du Petit Rosne à l'aval de la commune de SARCELLES (opération n° SARC 504), programmé le mardi 19 septembre 2023 à 10H00, suite à l'appel de Maurice MAQUIN.

Compte tenu de la diversité des acteurs concernés et des différents impacts, notamment environnementaux et financiers des projets de travaux du SIAH sur la commune de SARCELLES, Maurice MAQUIN suggère l'organisation d'une rencontre avec le Maire de la commune de SARCELLES afin d'échanger sur toutes ces opérations. Benoit JIMENEZ sera également présent lors de cette réunion.

Le Bureau valide cette proposition.

Benoit JIMENEZ propose de contacter Patrick HADDAD.

STATION DE DÉPOLLUTION

Point sur les travaux d'extension de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Déborah TANGUY précise que des soucis techniques, sur la filière boues, notamment au niveau des ateliers d'hydrolyse thermique et de digestion engendrent une prolongation de la phase d'observation préalable à la réception des travaux.

En effet, les conditions de fonctionnement, en régime permanent, de ces ateliers n'étant toujours pas remplies au 24 août dernier, le SIAH a adressé au groupement un ordre de service notifiant l'annulation du passage en observation en marche industrielle pour les ateliers d'hydrolyse thermique et de digestion d'une durée de deux mois prévue au 24 août, ainsi que l'interruption de la période d'observation en marche industrielle de l'ensemble de l'usine à compter de cette même date.

Cet ordre de service porte également sur l'application par le syndicat de pénalité pour retard dans l'exécution des travaux de la phase travaux.

Un ordre de service de démarrage d'une nouvelle période d'observation de l'ensemble de l'usine de trois mois sera notifié par le SIAH lorsque les ateliers d'hydrolyse thermique et de digestion rempliront les conditions de démarrage de la période d'observation en marche industrielle.

FINANCES

Point d'information sur le Compte Financier Unique (CFU)

Célia DUBERTRAND annonce que la candidature du SIAH à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes de l'exercice 2023 a été retenue.

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il sera préparé conjointement par le syndicat et le comptable public.

Il est à noter que le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens si le législateur en décide ainsi.

Une convention avec l'État précisant les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation doit faire l'objet d'une délibération lors du prochain Comité syndical programmé le 25 septembre.

Le Bureau félicite les services du SIAH et valide l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

SAGE

Renouvellement de la CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Éric CHANAL indique que dans le cadre du renouvellement de la CLE courant octobre 2023, le SIAH doit désigner le représentant de son assemblée qui siègera au sein du collège des élus de la nouvelle CLE.

Le Bureau valide la nomination de Benoit JIMENEZ en tant que représentant du SIAH auprès de la CLE.

COMMUNICATION

Projet d'accès à l'eau au MALAWI - INTER AIDE

Éric CHANAL décline le projet de l'association INTER AIDE, qui s'inscrit dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI.

Nonobstant la qualité et l'utilité des programmes de développement réalisés par l'association dans différents pays, le Bureau souhaite privilégier l'accompagnement d'actions conduites par des associations présentes sur le territoire du SIAH.

RESSOURCES HUMAINES

Nouveaux arrivants

Éric CHANAL annonce l'arrivée au 1^{er} septembre de Catherine LY et Jacky TOULOTTE respectivement au sein du service des Ressources Humaines et au sein du service Station de Dépollution et Industriels.

Par ailleurs, Manon BERNARD a rejoint le syndicat en contrat d'apprentissage, au sein du service Maîtrise d'œuvre et du service Urbanisme et Milieux naturels.

Le Bureau leur adresse tous ses vœux de bienvenue.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 18 septembre 2023 à 9h30